Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 056-215600297-20260612-DCM58_2026-DE

Département
du **MORBIHAN**

MAIRIE DE CALAN

Arrondissement
de **LORIENT**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CALAN

L'an deux mil vingt-six le 12 juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CALAN, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann GUIGUEN, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 4 juin 2026.

Présents : Yann GUIGUEN, Bernard FIOLEAU, Jessica TRIQUET, François GABILLET, Sandrine JUHEL, Annick L'HOTELLIER, Benoit LE TOULLEC, Yann LE GUEVELLO, Erwan L'HEREEC, Jean-Noël LE DROGO, Pierre GALIC.

Absents excusés : Yolande OLIVIER, Anicée GUIDOSSE Audrey AUFFRAY-FAVRE, Claire BOUTIN.

Monsieur François GABILLET a été élu secrétaire.

N° 58-2026 : SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS

Madame Jessica TRIQUET, adjointe au Maire propose au Conseil Municipal d'examiner l'ensemble des subventions pour l'année 2026 :

AS CALAN

Le Conseil Municipal accorde une subvention de **2200€** à l'AS CALAN pour la section football, et une subvention de **450€** à l'AS CALAN pour la section gymnastique.

ASSOCIATION SOLIDAIRE : CALAN–SOUSSANE

Le Conseil Municipal accorde une subvention de **250€** à l'association solidaire Calan-Soussane.

ASSOCIATION LE CAFE DES PATIENTS YEC'HED MAT

Le Conseil municipal accorde une subvention de **150€** à l'association « Le café des patients Yec'Hed Mat ».

ASSOCIATION DU JUMELAGE : CALAN–SAINT BURYAN

Le Conseil Municipal accorde une subvention de **600€** à l'association du jumelage CALAN-SAINT BURYAN.

ASSOCIATION « LES AMIS DE CALAN »

Le Conseil Municipal accorde une subvention de **400€** à l'association « les amis de Calan », organisatrice des fêtes de la commune.

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 056-215600297-20260612-DCM58_2026-DE

ASSOCIATION « LES VIEILLES SOURCES »

Le Conseil Municipal accorde une subvention de **500€** à l'association « les vieilles sources », suite à des travaux réalisés par cette association.

SOCIETE DE CHASSE DE CALAN

Le Conseil Municipal accorde une subvention de **200€** à la société de chasse de Calan.

CFA- ECOLE DU TALHOUET

Le Conseil Municipal accorde une subvention pour l'année 2026 de **150/jour travaillé par les élèves de ce centre de formation, dans le cadre des travaux réalisés de murs en pierre sèche.**

ASSOCIATIONS FAMILLES RURALES

Le Conseil Municipal accorde une subvention pour l'année 2026 de **17€/jour/enfant pour l'alsh et 7.70€/ jour/enfant pour les camps**.

ASSOCIATION LOISIRS PLURIEL DU PAYS DE LORIENT

Le conseil municipal décide de verser comme en 2025 une subvention de 250€ pour l'année 2026, montant correspondant à la somme demandée pour la participation de la commune de Calan.

ASSOCIATION ADMR

Le Conseil Municipal accorde une subvention de **80€** à l'association ADMR de Plouay du Scorff au Blavet.

ASSOCIATION LES ACCIDENTES DE LA VIE

Le Conseil Municipal accorde une subvention de **63€** à l'association les accidentés de la vie.

BANQUE ALIMENTAIRE DU MORBIHAN

Le Conseil Municipal accorde une subvention de **500€** à la banque alimentaire du Morbihan.

ASSOCIATION DE LA FNACA CALAN-PLOUAY

Le Conseil Municipal accorde une subvention de **50€** à la FNACA CALAN-PLOUAY.

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 056-215600297-20260612-DCM58_2026-DE

ASSOCIATION RES'AGRI DE LA TERRE AUX ILES

Le Conseil Municipal accorde une subvention de **60€** à l'association du Res'Agri de la Terre aux Iles (anciennement dénommé Groupement de vulgarisation agricole).

ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU COEUR

Le Conseil municipal accorde une subvention de **100€** à l'association « les Restaurants du Cœur ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde, à l'unanimité, ces subventions.

Pour extrait certifié conforme

Le Secrétaire de séance,
François GABILLET

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Yann GUIGUEN

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous-préfecture le ..... 16 JUIN 2026
De la publication le ..... 16 JUIN 2026
Fait à Cala, le ..... 16 JUIN 2026
Le Maire,